



ARTES RENASCENTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL ÉDITORIAL & DE DIRECTION du 16 novembre 2019

-- Relevé de conclusions --

– Bilan des 3^e et 4^e années budgétaires: approuvé à l'unanimité.

Recettes: 3969,02 euros; *Dépenses*: 4.853,53 euros; *Résultat*: – 884,51 euros.

Disponibles actuellement: + 6.093,02 euros.

– Cotisations pour l'année (double) 2019-2020: il est décidé à l'unanimité de procéder à un appel de cotisation pour l'année (double) 2019-2020 (jusqu'à l'Assemblée 2020, prévue en septembre 2020); les montants des cotisations qui seront appelés sont les suivants:

Institutions (Établissements / Organismes et Éditeurs): **100 euros** // *Personnes physiques*: **35 euros**.

Le Président assisté par le *Bureau* fixera les conversions éventuelles en Dollars U.S. et/ou Livres sterling U.K. et/ou Reais brésiliens, etc.

Nota bene: il est décidé d'offrir un exemplaire du premier tome de la (nouvelle) revue «Artes Renascentes» aux membres de l'Association qui auront renouvelé leur adhésion et versé le montant de la cotisation prévue ***avant le 21 décembre 2019***.

– Décisions diverses prises par consensus:

- Est approuvé le projet de collaboration institutionnelle entre l'Association «Artes Renascentes» et la «Schola Humanistica» de Padoue (Italie) présenté par Mr. Furlan d'après les termes de la *Lettre d'entente* signée par les représentants des deux organismes en date du 11 novembre 2019.
